



**Mémoire de la Communauté métropolitaine de Montréal
sur le projet de loi n° 27,
*Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière
d'économie et d'innovation***

Organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation :
la nécessaire synergie entre les acteurs

Septembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

1. Projet de loi n° 27 : les recommandations de la CMM	3
2. La Communauté métropolitaine de Montréal	5
3. Compétences en matière de développement économique	5
4. L'économie métropolitaine est un ensemble intégré	9
5. Des structures économiques qui exigent des stratégies de promotion différenciées	11
6. La nécessité de renforcer l'intégration économique	12
7. Éviter les chevauchements et les inefficacités	12
8. Les résultats de Montréal International et les attentes de la CMM	13
9. Des principes d'une gouvernance renforcée pour appliquer le projet de loi 27	14



1. Projet de loi n° 27 : les recommandations de la CMM

La Communauté salue l'ambition du gouvernement du Québec dans son projet de loi no 27, *Loi concernant principalement l'organisation gouvernementale en matière d'économie et d'innovation*. Les éléments proposés pour la réforme d'Investissement Québec permettront d'augmenter l'impact sur l'économie et l'emploi.

Renforcement de la coordination avec le MRIF

Le renforcement de la coordination avec le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF) pour les interventions économiques à l'international permettra une meilleure concertation des acteurs. À cet égard, la Communauté s'engage, comme madame Nadine Girault, ministre des Relations internationales et de la Francophonie l'y a convié, à renforcer la collaboration entre les représentations du Québec à l'étranger et les grappes industrielles. La CMM joint ses forces à celles du gouvernement du Québec pour mieux attirer des investissements directs étrangers (IDE) qui répondent au besoin d'accroître la valeur ajoutée et la qualité des emplois. Un projet est actuellement en discussion avec le MRI pour renforcer les liens entre les grappes et les représentations du Québec à l'étranger.

L'innovation

La Communauté salue également les mesures qui visent à favoriser l'innovation au Québec, dont la fusion du Centre de recherche industrielle du Québec (CRIQ) avec Investissement Québec. La Communauté s'engage à développer, en collaboration avec ses partenaires du gouvernement du Canada et du Québec, une analyse partagée des principaux enjeux du soutien à l'innovation sur le territoire métropolitain. Les leviers d'action doivent tenir compte des caractéristiques de l'économie métropolitaine et des priorités sectorielles et technologiques. D'ailleurs, une étude est en cours sur l'optimisation des écosystèmes d'innovation sur le territoire métropolitain.

Investissements directs étrangers et développement économique régional

En matière d'investissements directs étrangers (IDE), le ministre indiquait que le gouvernement du Québec avait comme objectif de doubler d'ici 5 ans ces investissements pour atteindre 7 milliards \$. Cet objectif est également partagé par la Communauté métropolitaine de Montréal.

Comme le projet de loi ne prévoit pas de modifications aux structures municipales qui agissent au niveau de l'attraction et de la rétention des IDE, notre défi commun est d'éviter les dédoublements et de travailler en complémentarité afin de créer la synergie nécessaire pour atteindre collectivement cet objectif ambitieux.

Ainsi, les recommandations de la CMM, dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique et de promotion internationale portent principalement sur les moyens pour favoriser la cohérence et la synergie des interventions des acteurs gouvernementaux, métropolitains et municipaux du territoire de la CMM dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet de loi.



RECOMMANDATIONS

Les recommandations suivantes s'inscrivent dans les limites de la compétence de la CMM en matière de développement économique et pourront être intégrées aux diverses ententes qui lient les organisations responsables du développement économique sur le territoire métropolitain.

Ainsi, la Communauté invite le gouvernement du Québec à :

1. Convenir, pour le territoire de la région métropolitaine de recensement (RMR), d'un plan conjoint d'intervention concernant notamment les IDE entre le gouvernement du Québec et la CMM. Ce plan sera dérivé des orientations du gouvernement du Québec en matière de développement économique et du Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020 de la CMM.
2. Établir des mécanismes de coordination entre Investissement Québec et Montréal International afin de favoriser des synergies dans l'attraction et la rétention des IDE.
3. Convenir d'un partenariat financier renouvelé entre le gouvernement du Québec et la CMM relatif au financement des activités d'IDE découlant du plan conjoint et des mécanismes de coordination qui seront identifiés pour le territoire de la CMM.



2. La Communauté métropolitaine de Montréal

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit plus de 4 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km².

La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont : l'aménagement du territoire, le développement économique, le développement artistique ou culturel, le logement social, les équipements, infrastructures, services et activités à caractère métropolitain, le transport en commun, la planification de la gestion des matières résiduelles, l'assainissement de l'atmosphère et l'assainissement des eaux. Elle intervient également dans la protection et la mise en valeur des espaces bleus et verts et produit des outils d'information en matière de géomatique.

Mission

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

Vision

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

Objectif

Rejoindre le peloton de tête des dix meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

3. Compétences en matière de développement économique

La Communauté métropolitaine de Montréal possède la compétence de faire la promotion de son territoire sur le plan international pour y favoriser l'essor et la diversification de l'économie.

À cette fin, la Communauté peut notamment :

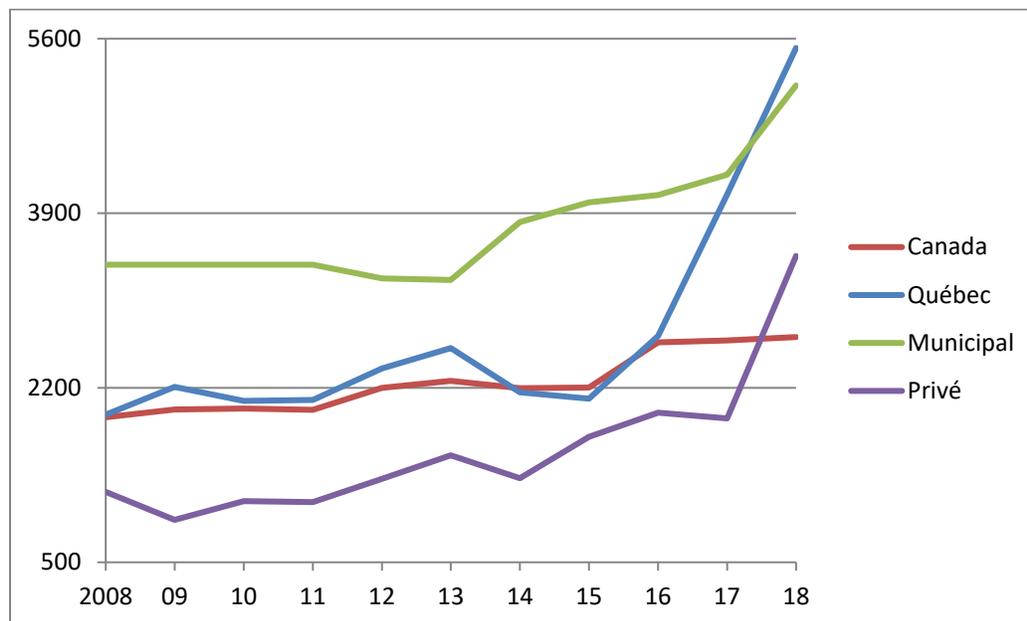
- Susciter sur son territoire l'implantation d'entreprises et la venue de capitaux, et favoriser la réalisation de projets ayant un impact économique significatif.
- Promouvoir sur les marchés extérieurs les biens et les services produits sur son territoire.
- Établir des liens avec les organismes ayant pour mission la promotion de son territoire et, malgré la *Loi sur l'interdiction de subventions municipales* (L.R.Q., chapitre I-15), les soutenir financièrement.
- Mettre sur pied des groupes de concertation sectoriels en vue d'établir les priorités d'intervention.

Depuis 2002, la CMM délègue à Montréal International le mandat de faire la promotion du Grand Montréal afin d'y attirer des investissements directs étrangers (IDE) pour le compte de la Communauté.



La contribution de la CMM à Montréal International était de 4,6 M\$ en 2019. La contribution à Montréal International du gouvernement du Québec a rapidement augmenté à partir de 2016 en raison de divers mandats spéciaux confiés (p. ex. attraction de sièges sociaux, attraction d'IDE et de talents aux États-Unis, attraction de start-ups). Aujourd'hui, la CMM et le gouvernement du Québec sont les deux plus importants bailleurs de fonds de Montréal International.

Contributions des bailleurs de fonds de Montréal International (k\$)



Source : Montréal International, États financiers
Traitement : CMM, 2019

La promotion des investissements étrangers est l'un des nombreux outils utilisés par la CMM afin d'asseoir le développement économique sur des bases solides dans le cadre d'une stratégie intégrée.

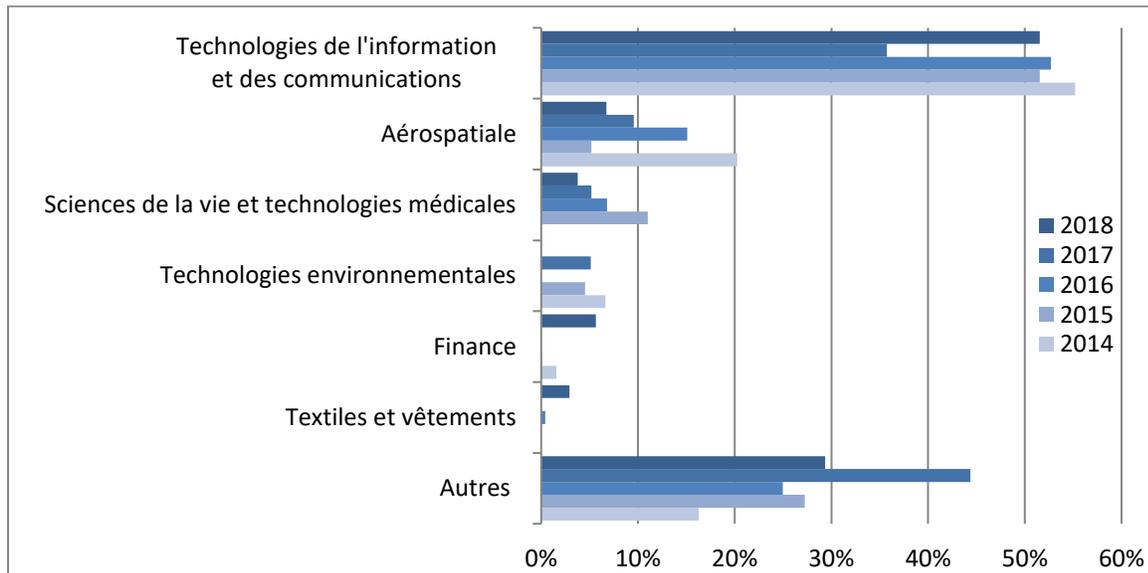
Afin de promouvoir l'innovation et le développement des entreprises existantes, la CMM a également mis en place des secrétariats de grappes industrielles dans des secteurs représentatifs et prometteurs. Les secrétariats de grappe ont développé une connaissance fine des enjeux de leurs secteurs respectifs et sont reconnus comme des moteurs d'attraction d'investissements étrangers. Leur maturité est démontrée par leur capacité de travailler ensemble à la résolution de problèmes (p. ex. projets pilotes sur les besoins de main-d'œuvre).

Les grappes sont un facteur d'attraction pour les investisseurs étrangers

La présence de grappes industrielles est un facteur d'attraction pour les investisseurs étrangers. Selon les bilans d'activités de Montréal International, la majorité des investissements directs étrangers totaux (IDE) sont concentrés au sein des secteurs de force de l'économie du Grand Montréal, soit les technologies de l'information et des communications (TIC), les sciences de la vie et technologies médicales et l'aérospatiale. L'analyse sectorielle confirme la prédominance des TIC. En 2018, plus de 52 % des sommes totales ont été investies dans ce secteur.



Répartition des IDE par grappe industrielle de 2014 à 2018



Source : Montréal International
Traitement : CMM, 2019

Réduire le temps économique pour développer les terrains industriels

La CMM renforce ces activités de promotion économique et de développement des entreprises en mettant au point des outils de gestion des espaces économiques qui prennent en compte les différents facteurs d'implantation des IDE et différentes caractéristiques prépondérantes du milieu local. Ces travaux permettent notamment d'identifier rapidement les terrains et autres espaces industriels vacants, avec leur degré de disponibilité, précisant les différents types de contrainte à lever avant qu'une implantation soit possible; et les espaces commerciaux disponibles avec leur prix de marché. D'autres travaux en cours visent à recenser les concentrations des différents secteurs de l'économie de façon à capitaliser sur les effets d'agglomération potentiels, la localisation des foyers d'innovation par secteur économique et les bassins de compétences avec leur niveau de qualification.

Mieux répondre aux besoins en main-d'œuvre

Enfin, avec le Conseil emploi métropole, les enjeux de main-d'œuvre sont pris en compte selon une vision métropolitaine notamment en ce qui concerne l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre et l'offre de compétences et l'intégration des immigrants dans le marché du travail métropolitain.

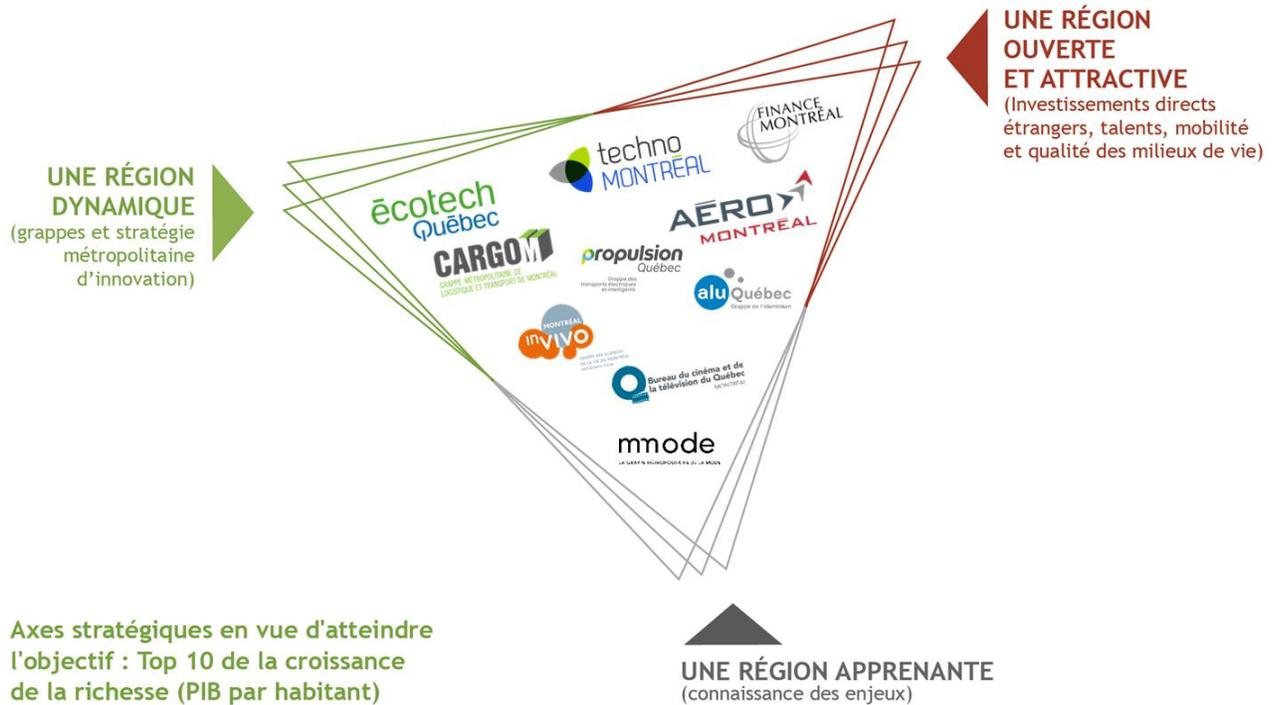
Ces actions suivent les orientations définies dans le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020 adopté par les 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal, qui a pour but de fournir aux acteurs du développement de la région un cadre stratégique pour orienter leurs efforts afin que le Grand Montréal puisse atteindre son plein potentiel.

Le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) 2015-2020 est le troisième plan économique que s'est donné la Communauté depuis 2005. Visant à hisser le Grand Montréal dans les 10 premières



régions métropolitaines d'Amérique du Nord en termes de croissance du PIB par habitant, il présente des initiatives qui permettront d'améliorer le positionnement de la région dans l'économie mondialisée.

Les axes et actions visés par la Communauté métropolitaine de Montréal



Perspectives 2025

Des travaux d'actualisation du PMDE sont en cours pour la période 2021-2025. Ces travaux adapteront les objectifs stratégiques au contexte et aux besoins actuels de l'économie du Grand Montréal. Ils tâcheront de faire en sorte que plus d'emplois de meilleure qualité puissent être créés dans une économie plus performante, plus attractive et plus inclusive. Le plan capitalisera sur la capacité d'innovation des grappes industrielles pour contribuer à l'augmentation de la productivité de l'économie métropolitaine, y compris son tissu de petites et moyennes entreprises (PME).

Une série de travaux seront également menés pour faire en sorte que le PMDE puisse atteindre ses objectifs stratégiques avec plus d'impact. Ils porteront notamment sur les terrains à vocation économique, en continuité avec la Stratégie de mise en valeur des terrains industriels de la Communauté et dans l'optique d'une urbanisation écoresponsable. Les travaux permettront d'identifier avec plus de précision les espaces économiques vacants et les possibilités de remise en valeur en relation avec la demande à venir, tout en réduisant le temps nécessaire à la levée des contraintes. Ils porteront aussi sur les moyens pour le développement économique de mieux s'appuyer sur l'écosystème d'innovation et de capitaliser sur le talent et l'offre de compétences dans le contexte d'une meilleure adéquation.



Montréal International, qui vise des objectifs ambitieux d'augmentation des investissements directs étrangers vers le Grand Montréal, continuera de jouer un rôle important dans la poursuite des objectifs stratégiques de la Communauté.

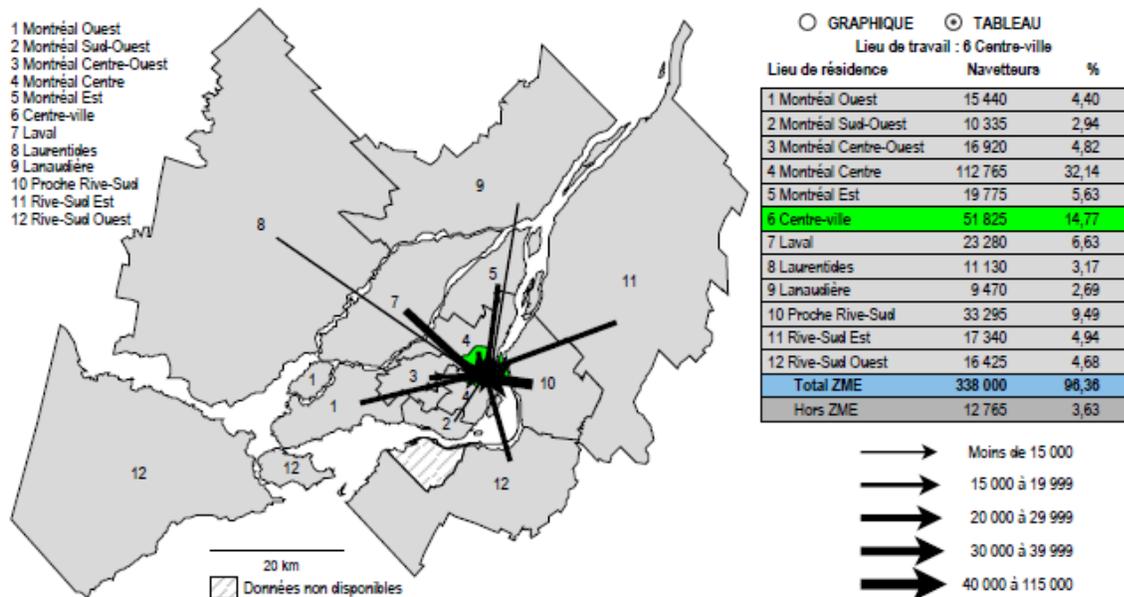
4. L'économie métropolitaine est un ensemble intégré

Une économie métropolitaine contient un noyau de population important et dense, des communautés environnantes qui y sont intégrées économiquement et des contacts fréquents entre des activités économiques différentes. Statistique Canada a des critères détaillés pour inclure ou exclure des zones d'une région métropolitaine. Ces critères comprennent la localisation de la zone par rapport au noyau urbain, le déplacement au travail dans et hors de la zone, et la contiguïté spatiale.

Selon ces critères, la Communauté métropolitaine de Montréal est l'un des rares territoires administratifs du Québec à être définis sur une base économique. Ses caractéristiques communes de trajet du domicile au lieu de travail en font également une région métropolitaine fonctionnelle au titre de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)¹. Par comparaison, la plupart des municipalités, des MRC et des régions administratives sont délimitées sur la base de choix politiques.

Les données sur le navettage vers le centre-ville sont à cet égard éloquentes. Par exemple, plus de 30 000 travailleurs navettent de l'agglomération de Longueuil vers le centre-ville de Montréal chaque jour. L'agglomération de Longueuil est davantage intégrée économiquement au centre-ville, à la région administrative de Montréal, bref à la région métropolitaine de Montréal qu'elle ne l'est à la région administrative de la Montérégie. Le marché du travail du Grand Montréal est un marché du travail essentiellement métropolitain.

Navettage vers le centre-ville en 2011



Source: Atlas électronique de la Zone métropolitaine de Montréal, édition 2014

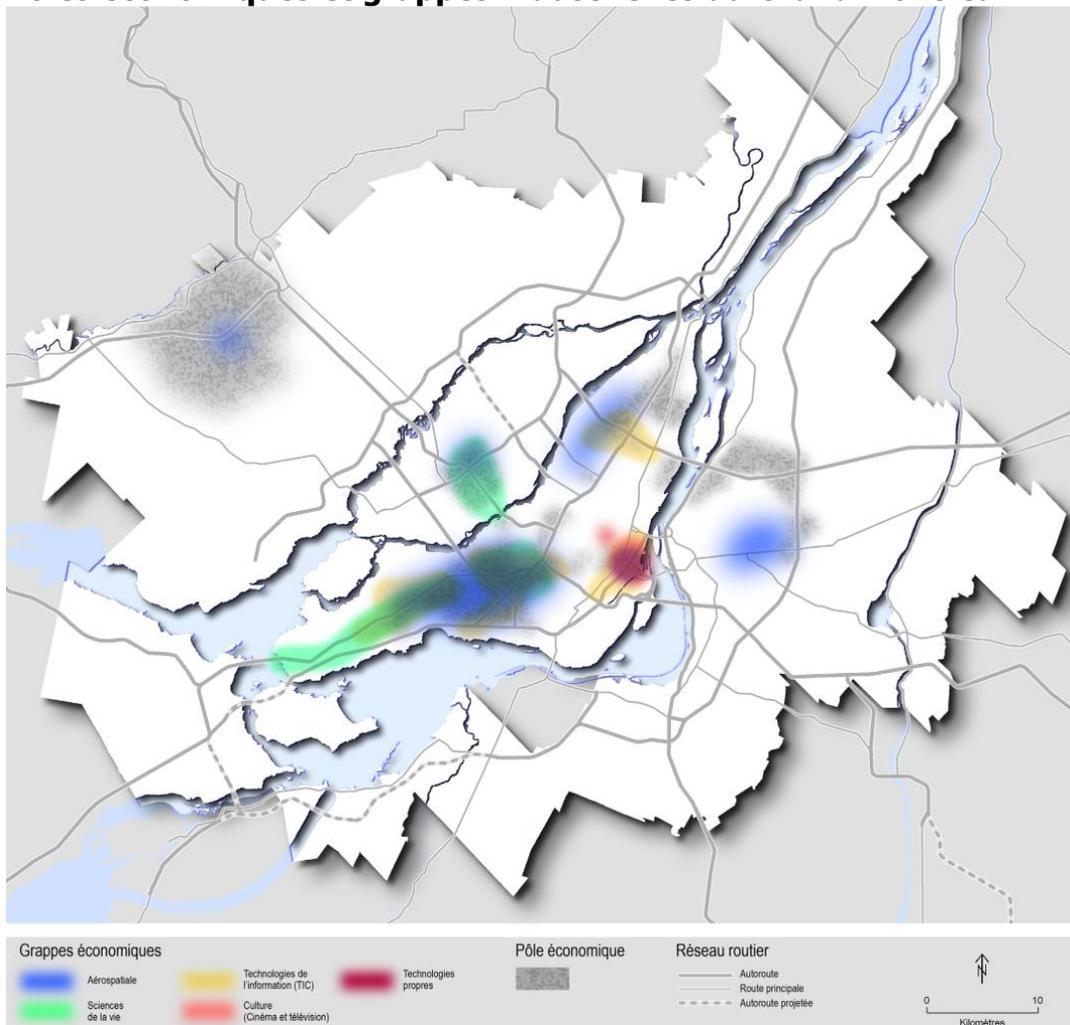
¹ Examens territoriaux de l'OCDE : Montréal, Canada (2004).



On peut illustrer la variété des activités économiques métropolitaines en examinant la concentration et la répartition des activités économiques sur le territoire métropolitain. L'analyse des données d'emploi au lieu de travail montre une concentration de services à forte intensité de connaissances au centre-ville (services professionnels et financiers, télécommunications et radiotélédiffusion, enseignement universitaire et mégahôpitaux), d'activités en sciences de la vie dans l'Ouest de l'île de Montréal et à Laval, une industrie aéronautique dans l'Ouest de l'île de Montréal, à Longueuil et à Mirabel, et une concentration d'activités manufacturières diverses et de distribution dans l'Est de l'île de Montréal et à Boucherville.

Le tissu économique de la région métropolitaine est ainsi constitué de domaines de spécialisations industrielles répartis sur le territoire et qui en font un ensemble interrelié et unique. Les personnes qui travaillent dans chacune de ces activités résident à travers le territoire métropolitain.

Pôles économiques et grappes industrielles du Grand Montréal



Source: CMM, PMAD, 2012. http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2012/carte/C06_PMad_Poles-grappes_2011-12.pdf



5. Des structures économiques qui exigent des stratégies de promotion différenciées

Une des fonctions principales d'une agence de promotion internationale (API) est de surmonter les barrières d'information (les asymétries d'information) qui inhibent les flux de capitaux internationaux². La connaissance et la mise en valeur des avantages comparatifs de sa région sont une condition nécessaire de l'efficacité d'une API.

Or, la région métropolitaine de Montréal et le reste du Québec ont des bases économiques différentes. Les quotients de localisation de leurs secteurs économiques le montrent clairement. Il s'agit, pour chaque secteur économique, du rapport entre sa part de l'emploi dans le Grand Montréal (ou le Québec hors Montréal) et sa part de l'emploi en Amérique du Nord.

Selon les quotients de localisation, le Grand Montréal se spécialise dans le transport et la distribution, les industries de l'information, les services professionnels et financiers, la sécurité, l'aéronautique et une variété de produits alimentaires. Le reste du Québec se spécialise dans l'extraction et la transformation de ressources naturelles (bois et métaux), quelques produits agroalimentaires, ainsi que dans l'administration publique fédérale et provinciale.

Emploi par secteur économique en 2016

RMR de Montréal			Québec hors Montréal		
Secteurs économiques	Quotient de localisation (> 1,25)	Emploi (> 10 000)	Secteurs économiques	Quotient de localisation (> 1,25)	Emploi (> 10 000)
Commerce de gros	1,70	94 625	Agriculture, foresterie et pêche	2,51	66 690
Information	1,64	69 895	Adm. publique fédérale	3,07	65 165
Services professionnels	1,28	181 620	Adm. publique provinciale	2,36	52 985
Transport ferroviaire, aérien, en commun et soutien	1,53	55 260	Mines et carrières	1,57	16 950
Intermédiation financière	1,28	53 665	Bois	4,16	25 065
Enquêtes et sécurité	1,31	14 740	Meubles	2,81	16 605
Produits aérospatiaux	2,56	24 970	Métaux (première fusion)	2,55	16 105
Produits laitiers, boulangeries et autres aliments	1,60	16 750	Produits laitiers, confiserie, viande	1,56	34 800
			Produits métalliques	1,46	23 895

Sources : Statistique Canada, Recensement de 2016, U.S. Bureau of the Census (ACS) et U.S. Bureau of Labor Statistics (QCEW)

Les structures économiques différentes du Grand Montréal et des régions font qu'ils attirent des investissements étrangers différents. Spécialisées dans l'extraction et la transformation de ressources naturelles, les régions tendent à attirer des projets intensifs en capital qui utilisent peu de main-d'œuvre, tels qu'une aluminerie. Spécialisée dans l'économie du savoir, la région métropolitaine de Montréal attire souvent des projets intensifs en connaissances, mais peu intensifs en capital physique, tels qu'un établissement de jeux vidéo.

² Harding, T., et B. Javorcik. 2013. "Investment Promotion and FDI Inflows: Quality Matters." *CESifo Economic Studies* 59 (2) : 337–59..



6. La nécessité de renforcer l'intégration économique

L'économie du Grand Montréal joue un rôle structurant dans l'économie québécoise étant donné son écosystème d'innovation qui produit de nouvelles entreprises et des activités économiques sur la base des caractéristiques qui lui sont propres, et l'attraction de capitaux et de talents qu'elle génère en compétition avec d'autres grandes économies métropolitaines. Il est dans l'intérêt commun de bien alimenter, d'entretenir et de canaliser la force motrice de l'économie métropolitaine afin de maximiser son impact sur le reste de l'économie québécoise. Compte tenu de ses caractéristiques et de ses spécificités, ces tâches nécessitent une approche adaptée.

Il est notamment essentiel d'utiliser les investissements directs étrangers pour renforcer l'intégration économique. Les IDE produisent leur plein rendement lorsqu'une masse critique d'entreprises locales, et notamment des PME, bénéficient des flux de connaissance accompagnant les entreprises qui s'implantent dans la région. C'est là un des mécanismes principaux d'amélioration de la productivité des entreprises existantes, et qui correspond bien à un réel besoin dans le contexte métropolitain et québécois. Il est ainsi primordial pour l'API de bien coordonner la recherche, la sélection et l'implantation d'IDE sur l'ensemble du territoire métropolitain sur la base d'une connaissance fine des grappes industrielles et en synergie avec elles. Relier les IDE aux grappes existantes accroît la compétitivité de l'économie métropolitaine et de ses sous-régions, et, au final, de l'économie québécoise dans son ensemble.

Il importe ainsi de renforcer la cohésion du développement économique dans le cadre d'une planification stratégique transparente qui relie le développement exogène (attraction des IDE) et le développement endogène (expansion et démarrage) à l'échelle de l'économie métropolitaine.

La gouvernance métropolitaine actuelle répond bien à cette préoccupation. La CMM fédère les acteurs et coordonne les actions de développement économique. Elle délègue ses fonctions de promotion économique à Montréal International, et celles du développement endogène en grande partie aux grappes industrielles. Afin de s'assurer de l'intégration du développement économique et que les flux de connaissances contribuent à accroître la compétitivité de l'économie montréalaise dans son ensemble, Montréal International et les grappes travaillent en synergie.

7. Éviter les chevauchements et les inefficacités

En plus de relier les aspects endogènes et exogènes du développement économique, la coordination de Montréal International et des grappes industrielles sous l'égide de la Communauté permet de nourrir une cohésion essentielle en matière de promotion économique et d'éviter les doublons.

Éviter les chevauchements et la compétition entre les sous-régions fait partie des préoccupations des municipalités de la région métropolitaine depuis la création de la CMM. Comme en fait part l'OCDE dans ses rapports, la fragmentation territoriale et l'absence de coordination régionale sont au cœur d'importants problèmes métropolitains, tels que la faible croissance économique. Les IDE sont l'exemple classique nécessitant une approche coordonnée au niveau métropolitain³. C'est pour cette raison que dès 2002, Montréal International a exercé, pour le compte de la Communauté, la compétence de faire la promotion de son territoire à l'étranger et la prospection de l'investissement direct étranger.

³ Voir notamment Examens territoriaux de l'OCDE : Montréal, Canada (2004).



Cette préoccupation est toujours actuelle. La commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances de la Communauté indiquait, dans son rapport de 2016 pour le renouvellement de l'entente avec Montréal International pour l'attraction d'IDE, que la région métropolitaine gagne à ce qu'il y ait un seul organisme qui effectue la prospection d'investissements directs étrangers au nom des 82 municipalités, en collaboration avec Investissement Québec, plutôt qu'une duplication des approches de la part de différents acteurs créant des chevauchements et des inefficacités sur les marchés de prospection.

Le Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 stipule par ailleurs que le défi de la Communauté est de continuer de s'assurer que son mandataire, Montréal International, réponde aux besoins de la métropole en matière de promotion et d'attraction d'IDE de façon efficiente et compétitive.

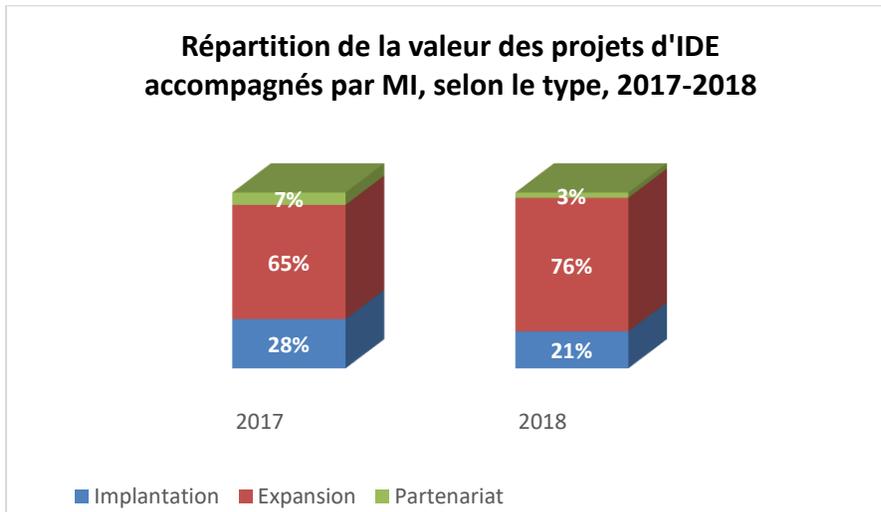
8. Les résultats de Montréal International et les attentes de la CMM

Montréal International a contribué à l'attraction sur le territoire de la Communauté d'un portefeuille de dossier d'investissements directs étrangers dont les coûts en immobilisations, acquisitions et exploitations étaient d'une valeur de 2,47 G\$ en 2018. D'autre part, 640 travailleurs qualifiés ont été embauchés en 2018 grâce aux activités de prospection de talents stratégiques de Montréal International.

Les projets d'IDE accompagnés par Montréal International en 2018 ont eu un impact de 2,7 G\$ sur le PIB, soit 17 % de la croissance économique du Québec en 2018. Ils ont généré des retombées fiscales de 216 M\$ pour le Québec et de 153 M\$ pour le Canada et des retombées foncières évaluées à 92 M\$ pour la Communauté.

Montréal International permet à ses bailleurs de fonds de bénéficier d'un effet de levier. Pour chaque dollar investi, deux dollars sont investis par d'autres partenaires publics (CMM et gouvernement du Canada) et par le secteur privé.

La Communauté est attentive à ce que les autres partenaires impliqués dans l'attraction d'IDE agissent en synergie avec Montréal International, et ce, que ce soit les grappes métropolitaines, les agences provinciales et fédérales ou les acteurs privés. Il est notamment essentiel de bien coordonner le travail de suivi des filiales entre Investissement Québec et Montréal International puisque la majorité de la valeur des investissements directs étrangers du Grand Montréal provient de leurs expansions.



Source : Montréal International
Traitement : CMM, 2019

Les contributions respectives de ces différents outils de développement économique sont scrutées à la loupe par la Communauté dans le cadre de ses travaux préparatoires à l'actualisation du Plan métropolitain de développement économique pour la période 2020-2025. D'ores et déjà, il apparaît que la collaboration entre Montréal International et Investissement Québec doit être renforcée pour atteindre les objectifs d'attraction d'investissements directs étrangers qui sont visés par le gouvernement du Québec et la Communauté.

9. Des principes d'une gouvernance renforcée pour appliquer le projet de loi 27

Le projet de loi 27 nécessitera une approche de coordination et de complémentarité au sein des entités publiques sur deux aspects : l'attraction des IDE et le développement économique régional.

Attraction des IDE

Le projet de loi prévoit une meilleure synergie des activités de promotion économique à l'international par la mise sur pied d'Investissement Québec International. Afin de coordonner les activités relevant du ministre de l'Économie et de l'Innovation en matière de commerce international et de prospection d'investissements étrangers avec celles de la ministre des Relations internationales et de la Francophonie, le projet de loi prévoit qu'un plan de déploiement devra être établi. Celui-ci comprendra les innovations, les produits et services ainsi que les pays, les régions et les marchés à prioriser, de même que les secteurs à prioriser en matière de prospection d'investissements étrangers.

Le gouvernement du Québec, à travers sa réforme, et la CMM partagent des objectifs ambitieux en matière de promotion économique. Compte tenu de la spécificité de l'économie métropolitaine et des actions et stratégies menées sur le territoire métropolitain, des conditions de succès devraient être mises en place pour assurer la réussite de la réforme proposée par le projet de loi 27 en ce qui concerne le Grand Montréal. On réitérera, en ce qui concerne les actions en cours, que la CMM finance à hauteur de 4,6 M\$ des activités de promotion économique à l'international dans le cadre du Plan métropolitain de développement



économique 2015-2020 s'appuyant en outre sur un réseau de grappes industrielles, d'outils de valorisation des terrains industriels et de mécanismes permettant de répondre aux enjeux de compétences.

Il sera utile de déterminer clairement les rôles et les responsabilités respectives d'Investissement Québec et de Montréal International sur le territoire de la CMM afin de maximiser les synergies et les chances de réussite. Pour y arriver, il serait opportun de convenir d'un plan conjoint d'intervention concernant les IDE entre le gouvernement du Québec et la CMM. Ce plan serait dérivé des orientations du gouvernement du Québec en matière de développement économique et du Plan métropolitain de développement économique 2015-2020 de la CMM. Il établirait des mécanismes de coordination entre Investissement Québec et Montréal International, ainsi qu'un mode de financement des activités de promotion économique à l'étranger sur le territoire de la CMM, notamment pour le suivi des filiales.

Développement économique régional

Le projet de loi 27 prévoit que les stratégies de développement et de programmes établis par la ministre doivent tenir compte des caractéristiques propres aux régions visées. Il prévoit qu'Investissement Québec établira des bureaux régionaux où elle offre, outre ses produits et services, ceux élaborés à la demande et avec le financement de municipalités et d'autres instances locales ou régionales. Elle constituera un comité de développement dans chacune des régions administratives afin de favoriser l'élaboration de projets susceptibles d'accroître le développement économique de la région.

L'intégration des activités économiques des différentes sous-régions constituant le territoire métropolitain fait de celui-ci un ensemble économique à part entière, avec des forces, des faiblesses, des défis et des opportunités qui lui sont propres. Par conséquent, il sera primordial de s'assurer, dans l'application du projet de loi 27, d'une adéquation des structures au territoire métropolitain pour la cohérence des interventions. Des comités de développement économique, dans les régions administratives faisant partie du territoire métropolitain, ne peuvent avoir qu'une utilité limitée sur un plan stratégique, puisque leurs enjeux ne peuvent être distingués des enjeux métropolitains plus larges. Répliquer des discussions stratégiques au niveau des régions administratives ne pourra permettre que de prendre une approche très partielle de ces enjeux tout en représentant un doublon, et risquera de miner une cohésion métropolitaine plus que jamais nécessaire pour relever les défis actuels. Il faut éviter, comme le souhaitent les élus de la région métropolitaine, de porter le germe d'une compétition entre les régions couvertes par la région métropolitaine, qui n'a pas lieu d'être.